



Procès-verbal

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 mars 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX et le VENDREDI VINGT-SEPT MARS à dix-huit heures trente minutes, les membres du CONSEIL MUNICIPAL se sont réunis, sous la présidence de Monsieur Yvon BOURREL, MAIRE, sur la convocation qui leur a été adressée le LUNDI VINGT-TROIS MARS DEUX MILLE VINGT-SIX.

Etaient présents :

M. PM. CHAZOT - Maire

Mmes et MM. : A.SANCHEZ-BRESSON – P.BOSSARD – L.TARROLLE – L.HENIN – A.BOTREL – JP.ASTRUC – A.DUTHILLEUX – A.CAVANNA – S.BLAYAC-LAUNAY - **Adjoints.**

Mmes et MM. : C.VALLABREGUE-DUPOIS – M.JEANJEAN – M.LEMAITRE – L.CAUBEL – P.BUSSET – D.SANCHEZ – V.DONNADIEU – S.NORMAND – F.BELINGUIER – N.ARNAUD – S.LELIEVRE – E.DROSSON – D.SAADA – R.FOULLOY – P.JENAJEAN – L.COURDY – E.VALAT – C.BARRAL – S.FELICI LEMESSAGER – L.DUMONCEAUD – V.ROBIN – G.PARMENTIER – V.DELORT - **Conseillers.**

Secrétaire de séance : A.DUTHILLEUX

Après adoption du procès-verbal, l'ordre du jour est abordé :



1. INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Ouverture de la séance par le doyen d'âge Monsieur VALLABREGUE-DUPUIS qui prend la présidence de l'assemblée.

Monsieur Christian VALLABREGUE-DUPUIS : Mesdames, messieurs, bonsoir. Merci d'être venu aussi nombreux pour l'élection du maire de Mauguio Carnon à laquelle nous allons procéder. Je vais demander à Marie SERANE-JEANJEAN, s'il vous plaît, d'appeler les conseillers municipaux. Excusez-moi, je suis un peu ému.

Appel nominal des 33 membres siégeant au Conseil Municipal.

2. ELECTION DU MAIRE :

Monsieur Christian VALLABREGUE-DUPUIS : Le quorum est atteint. Nous proposons au conseil municipal comme secrétaire de séance Madame Angeline DUTHILLEUX. Également deux assesseurs, Madame Ariane SANCHEZ-BRESSON et Marie SERANE-JEANJEAN. Nous allons pouvoir procéder au vote de l'élection du maire. Je recueille les candidatures.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Je me propose à la candidature.

Monsieur Gilles PARMENTIER : Je me propose également à la candidature.

Monsieur Christian VALLABREGUE-DUPUIS : Nous allons procéder au vote.

Deux candidats se sont présentés, Monsieur Pierre-Martin CHAZOT et Monsieur Gilles PARMENTIER.

Appel nominal des élus pour voter.

Dépouillement de l'élection du Maire :

Nombre de votants : 33

Nombre de suffrages exprimés : 33

Blancs : 7

Nuls : 0

CHAZOT Pierre-Martin : 24

PARMENTIER Gilles : 2

L'élection du Maire a été acquise au premier tour de scrutin à la majorité absolue. Monsieur Pierre-Martin CHAZOT a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

Monsieur Christian VALLABREGUE-DUPUIS : Je proclame donc Pierre-Martin CHAZOT, maire de Mauguio Carnon. (applaudissements et remise de l'écharpe à Monsieur CHAZOT par Monsieur VALLABREGUE-DUPUIS)

Monsieur Christian VALLABREGUE-DUPUIS : Alors, je suis pas doublement, doublement fier d'abord parce que c'est mon leader et ensuite parce que c'est un caronnais qui remet l'écharpe à un melgorien.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Mesdames, messieurs, mesdames, messieurs, les élus des pays de l'or et des communes voisines qui m'ont fait le plaisir de venir ici. Mesdames, messieurs les représentants des institutions, chers melgoriennes, chers melgoriens, chers caronnaises, chers caronnais, merci journaliste dont je salue la présence ici ce soir. Ce 27 mars est un moment important, un moment solennel mais surtout un moment

collectif. Je veux d'abord vous dire merci. Merci aux habitants de Mauguio, de Carnon, de Vauguières et des Garrigues pour leur confiance et leur mobilisation. Ce mandat que vous me confiez, je le reçois avec humilité mais avec une grande détermination. Je serai le maire de tous les habitants de Mauguio Carnon, ceux qui ont voté pour moi majoritairement et ceux également qui n'ont pas voté pour moi. Et ce soir, j'appelle au rassemblement de tous. (applaudissements) Je veux également remercier Monsieur Yvon BOURREL, ancien maire de Mauguio Carnon. Nous n'avons pas toujours été d'accord, mais nous avons en commun ce sens du respect et l'amour de notre commune. Je tiens à saluer la qualité de cette passation de pouvoir que nous avons engagé. Et à l'issue de ce conseil municipal, nous nous retrouverons dans la salle des mariages où un apéritif sera donné. Monsieur BOURREL donnera quelques mots. Je prendrai aussi une prise de parole pour une prise passation de pouvoir. Vous serez tous conviés à l'étage. Cette passation se fait dans de très bonnes conditions et je tiens à le remercier. Je veux aussi saluer l'ensemble des élus ici présents au-delà des sensibilités, au-delà des parcours, au-delà de nos divergences. Nous partageons tous une même responsabilité, servir notre commune. C'est notre ADN. Mes chers collègues, être maire ce n'est pas seulement gérer une ville, c'est porter une vision. Et ce soir, je veux le dire clairement. Je serai le maire de tous parce que une commune ne se divise pas. Elle se construit durant cette campagne. Nous avons beaucoup parlé de projet, d'urbanisme, de sécurité, de cadre de vie, d'avenir. Mais au fond, ce que nous avons exprimé, c'est aussi le besoin d'unité, d'écoute et de respect. C'est la pierre angulaire de mon mandat, des valeurs sur lesquelles je ne transigerai jamais. Mauguio Carnon est et restera une commune où l'on peut débattre sans s'opposer, où l'on peut construire sans diviser, où l'on peut avancer sans renier ce que nous sommes. Parce qu'il n'y a pas de projet durable sans unité. Il faut aussi un cap. Ce cap, nous l'avons construit ensemble depuis des années sur le terrain à votre écoute. Ceux qui me suivent depuis un moment savent que je l'ai toujours dit, donner un cap et une vision claire. Mon ambition est claire, elle aussi, faire de Mauguio Carnon une commune où l'on vit à tous les âges de la vie. Une commune où l'on peut sereinement, où l'on peut travailler et entreprendre et où l'on peut vieillir dignement. Concrètement, qu'est-ce que ça veut dire ? Une commune protégée, une commune maîtrisée, une commune qui veille sur les siens, enfin une commune dynamique et vivante. Mais rien de tout cela ne se fera seul. Je vous l'ai dit, je veux dire ici mon intime conviction que la coopération étroite avec l'ensemble de nos partenaires et la pierre angulaire de mon action. Je pense bien sûr à l'agglomération du pays de l'or et l'ensemble des maires qui l'animent. C'est le maillon essentiel de l'aménagement de notre territoire. Nous y porterons une voix forte et constructive au côté de son président Stéphan ROSSIGNOL dont je salue la brillante réélection à La Grande-Motte, représenté ce soir par ses adjoints. Nous travaillons égal nous travaillerons également avec l'État, la Région, le Département et la Métropole de Montpellier, parce qu'aujourd'hui aucun territoire ne peut avancer seul. Mais une chose est certaine, nous travaillerons toujours dans l'intérêt de nos habitants et seulement dans leur intérêt. Mes chers collègues, je veux aussi dire un mot de la gouvernance de notre ville. Elle doit être fondée sur la présence, la disponibilité et la réactivité. Nos agents administratifs, techniques, éducatifs de terrain que je salue et que j'aurai l'occasion de rencontrer dès les prochains jours de mon mandat sont le visage quotidien du service public et du service au public. Ils pourront compter sur ma présence, sur mon écoute, sur ma disponibilité et bien sûr sur mon plus grand respect pour construire ensemble un service public efficace et humain. Mes chers amis, ce mandat que j'entame avec détermination, ce n'est pas une victoire, c'est une responsabilité. La responsabilité de tous, une responsabilité immense mais aussi une chance d'agir, de transformer, de rassembler. Mauguio Carnon, c'est une commune extraordinaire que beaucoup nous envie. Son histoire, son identité, ses traditions, son environnement et bien évidemment ses habitants en font un territoire unique et nous avons un devoir, celui d'être à la hauteur. Alors, ce soir, je veux vous dire une chose très simple. Nous allons avancer ensemble avec une ambition claire, faire de Mauguio Carnon une commune exemplaire, singulière et solidaire. Nous n'avons pas été élus pour gérer l'existant. Nous avons été élus pour construire l'avenir. Et cet avenir, nous allons le bâtir ensemble. Vive Mauguio ! Vive Carnon ! Vive la République ! (applaudissements) Y a-t-il des prises de parole ? Madame BARRAL ?

Madame Cécile BARRAL : Oui, merci monsieur le maire. Monsieur le maire, mes chers collègues, cher public, je prends la parole ce soir avec fierté et sérénité. Fierté d'avoir été choisie par 3668 melgoriens. Sérénité parce

que je sais exactement quel rôle j'ai à jouer ici et je l'assume pleinement. La campagne est derrière nous. Ce qui commence ce soir, c'est un autre moment. Autre chose, le temps du travail, celui qui compte vraiment pour les habitants. Avec un groupe représentant notre large équipe soudée qui s'engage pour les 6 ans à venir, nous comptons bien écrire une nouvelle page pour Mauguio Carnon. Nous verrons dans les mois qui viennent quelle est réellement votre capacité à rassembler, à fédérer, à dépasser vos engagements partisans pour servir l'ensemble des habitants. Nous le verrons, la légitimité ne se mesure pas seulement à celui qui gagne, mais à celui qui agit. Notre rôle dans ce mandat n'est pas de s'opposer pour s'opposer, c'est d'être utile avec des compétences avec des compétences technique et la connaissance du territoire qui nous que nous mettons au service de tous et surtout une vigilance sans faille. Je serai vigilante. Vigilante aux finances. Vigilante sur la qualité du service rendu au Melgorien. Vigilante sur les relations avec nos partenaires institutionnels, la région, le département, le pays de l'or et la métropole que vous avez largement étrié pendant cette campagne. Nous avons besoin d'eux, vous l'avez rappelé, parce que victivement une commune n'avance pas seule. Elle ne peut pas être isolée. Je serai vigilante sur votre éthique. Vigilante enfin sur la sur la tenue des engagements pris pendant cette campagne. Les Melgoriens ont entendu des promesses. Désormais, ils attendent des actes. Nous serons là pour mesurer, rappeler, interpellier avec sérieux, sans polémique et avec respect. Monsieur le maire, vous avez passé 6 ans dans l'opposition. Vous savez ce que c'est. Je vous fais confiance et je fais confiance à votre sens de responsabilité pour nous permettre à notre groupe de travailler dans des conditions dignes et respectueuses. Nous élèverons le débat, nous poserons les bonnes questions. Nous serons la voix des 3668 melgoriens qui ont choisi un autre chemin et de tous ceux bien plus nombreux qui attendent encore d'être convaincus. Nous sommes prêts, nous travaillerons, on démarre une autre histoire. Merci.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur PARMENTIER ?

Monsieur Gilles PARMENTIER : Merci monsieur le maire. Félicitations pour votre élection. Je remercie tous les Melgoriens, les Carnonnais qui m'ont fait confiance pour à l'occasion de ces élections pour être leur futur maire. Le choix s'est porté sur vous, je le respecte et vous avez maintenant la grande responsabilité de rompre avec Yvon BOURREL et sa politique qu'il a mené pendant plus de 20 ans dans notre commune. C'est la promesse que vous avez faite aux Melgoriens et aux Carnonnais et il va falloir la respecter. Il va falloir agir en ce sens. Donc comme lors du mandat précédent dans l'opposition où vous étiez à côté de moi, vous avez constaté que j'ai toujours été dans la proposition et pas dans la polémique inutile, je continuerai avec Madame ROBIN à mes côtés à être dans cet état d'esprit d'être dans la construction, pas dans l'opposition stérile, pas dans les affrontements débiles, mais toujours dans le projet de améliorer le quotidien des Melgoriens et des Carnonnais parce qu'ils ont besoin qu'on améliore leur quotidien, leur sécurité, leur mobilité. leur question d'urbanisme toutes ces tout sur tous ces sujets là que j'ai avancé pendant la campagne. Si jamais vous vous souhaitez que le conseil municipal soit un vrai espace de débat et pas seulement un espace d'enregistrement des décisions, et bien vous pourrez me trouver là comme force de proposition parce que je défendrai toujours l'intérêt avant tout des Melgoriens et des Carnonnais. Et pour moi, il y a quand même quelque chose dès ce soir qui m'inquiète un peu, c'est que la première décision d'un maire, elle est hautement symbolique. Elle est hautement symbolique. Madame BARRAL, pendant la campagne, elle a déclaré que sa première décision, si elle était élue, c'était d'inscrire dans le marbre que la ville de Mauguio Carnon ne rejoindrait jamais la métropole de Montpellier. Encore, faut-il trouver un Melgorien ou un Carnonnais qui ait envie que notre commune sorte du Pays de l'Or pour rejoindre la métropole de Montpellier ? Je pense qu'il y en a pas un seul. Moi, j'ai pendant la campagne dit que ma première décision en tant que maire serait de rétablir l'éclairage public la nuit car c'est une attente très importante des Melgoriens et des Carnonnais. Vous, votre première décision ce soir ça sera de vous augmenter, d'augmenter vos adjoints, de taper dans la poche des Melgoriens et des Carnonnais pour la mettre dans la vôtre. (clameurs) Et sachant, sachant que sachant qu'en plus il y a il y a pas si longtemps que soit en juin 2025, vous aviez voté contre l'augmentation des indemnités du maire. Yvon BOURREL et de ses adjoints suite au départ et au départ de Madame MOULLIN-TRAFFORT et d'autres adjoints et du réduction et de la réduction du nombre d'adjoints de 8 à 4.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Monsieur PARMENTIER, la délibération sera ultérieure. Je vous invite à rester sur vos propos introductifs.

Monsieur Gilles PARMENTIER : Bien, ça fait partie. Pour moi, il y a un symbole qui est important. Ce symbole, il faut le dire, vous avez donné ce soir un premier mauvais signe et c'est mon rôle et c'est mon rôle de vous le dire. Et c'est mon rôle de le dire aux Melgoriens et aux Carnonnais. Il y a deux types d'élus. Il y a ceux qui sont là pour être au service. Il y a ceux, il y a deux types d'élus. Il y a ceux, j'en ai fini bientôt. Il y a deux types d'élus. Il y a ceux qui sont là pour être au service habitant et ceux qui sont là pour être pour se servir. J'espère que vous ferez partie de la première catégorie, pas de la deuxième. Je vous remercie. (clameurs)

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Y a-t-il y a-t-il d'autres interventions ? S'il vous plaît, un petit peu de calme.

Madame Véronique DELORT : Bon, je me présente parce que vous devez pas me connaître. Véronique DELORT, colistière de Daniel BOURGUET pour l'alternative citoyenne. Alors, tout d'abord, je tiens à saluer monsieur le maire, les membres de ce conseil et puis tout le public. Je félicite monsieur le maire et lui souhaite un très bon mandat en tant que maire de cette commune. Donc je suis donc celle qui siègera dans ce conseil municipal au nom de notre liste de l'alternative citoyenne. En effet, Daniel BOURGUET a décidé de ne plus s'impliquer directement dans les conseils et je vais donc occuper ce siège étant la deuxième sur la liste. Dans le cadre de cette mission et pour la préparation des conseils municipaux, je serai entourée des adhérents de l'alternative citoyenne qui m'accompagneront tout au long du mandat avec leurs différentes expertises et leurs engagements. Je les remercie au passage pour leur énergie, pour la dynamique créée ensemble durant la campagne électorale et que nous allons continuer à cultiver. Bon, j'en profite pour demander à monsieur le maire comment il en envisage dans le futur les liens et les rapports avec les élus minoritaires. De notre côté, nous sommes prêts à coopérer en tant que liste minoritaire dans une optique de construction et non d'opposition. En effet, nous mettrons toutes nos compétences au service de l'intérêt général et communal. Et pour conclure, je souhaite à l'ensemble de ce conseil municipal de futures réunions apaisées et productives pour le bien de Mauguio Carnon.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Je vous remercie et comme je l'ai dit dans mon propos introductif et je réitère à l'ensemble des minorités, effectivement c'est mon souhait de travailler loin de la communication, loin du populisme. Donc effectivement ces commissions, je l'ai été dans l'opposition donc je sais ce que c'est. Je les souhaite ouvertes, je les souhaite collaboratives et si c'est votre souhait, nous travaillerons ensemble.

Le Maire est élu à la majorité absolue.

3. FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE ET ELECTION DES ADJOINTS :

Rapporteur : PM.CHAZOT

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Nous allons passer maintenant à la délibération numéro 3 pour la fixation du nombre d'adjoints au maire et l'élection des adjoints. Il est rappelé que les adjoints sont soumis aux mêmes inéligibilités et incompatibilité que le maire. Dans les communes de 1000 habitants et plus, les adjoints sont les élus au scrutin de liste de la majorité absolue. Sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre de candidats et chaque sexe ne peut être supérieur à 1. Si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. Pour la commune de Mauguio Carnon, le nombre d'adjoints appelés à siéger est fixé à 9 adjoints maximum. Il est donc proposé au membre du conseil municipal la création de 9 adjoints. Nous allons procéder

au vote. Qui est contre ? 3 6 7 8 9, 9 contre. Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention. Qui est pour ? 24 pour. La proposition de création neuf postes d'adjoint est adoptée.

La délibération est adoptée à 24 voix pour, 9 contre (P.JEANJEAN – L.COURDY – E.VALAT – C.BARRAL – S.FELICI LEMESSAGER – L.DUMONCEAUD – V.ROBIN – G.PARMENTIER – V.DELORT) et 0 abstention.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Nous allons maintenant procéder au recueil des candidatures pour les listes d'adjoints. En tant que maire, je propose une liste de neuf adjoints. Madame Ariane SANCHEZ-BRESSON, Monsieur Patrice BOSSARD, Madame Lydie TARROLLE, Monsieur Laurent HENIN, Madame Alexia BOTREL, Monsieur Jean-Philippe ASTRUC, Madame Angéline DUTHILLEUX, Monsieur Arnaud CAVANNA et Madame Sandrine BLAYAC-LAUNAY. Y a-t-il d'autres listes ? Bien, il n'y a pas d'autres listes. Nous allons donc procéder au vote. Messieurs dames, je vous prie de prendre un peu de silence. Nous allons procéder au vote.

Une seule liste a été déposée.

Appel nominal des élus pour voter.

Sous le contrôle du bureau désigné, il a été procédé au dépouillement des votes, après la clôture du scrutin.

Dépouillement de l'élection de la liste des Adjoints :

Nombre de votants : 33

Nombre de suffrages exprimés : 33

Blancs : 9

Nuls : 0

Liste Majorité Municipale : 24

Les candidats figurants sur la liste conduite par Monsieur Pierre-Martin CHAZOT ont obtenu la majorité absolue. Ils ont été proclamés adjoints et pris rang dans l'ordre de cette liste.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : La liste majorité municipale est donc élue et nous allons procéder à l'élection des adjoints, à la nomination des adjoints.

Les Adjoints de la liste Majorité municipale sont élus à la majorité absolue.

Remise des écharpes par Monsieur le Maire aux 9 adjoints.

1ère adjointe : Madame Ariane SANCHEZ-BRESSON (applaudissements)

2ème adjoint : Monsieur Patrice BOSSARD (applaudissements)

3ème adjointe : Madame Lydie TARROLLE (applaudissements)

4ème adjoint : Monsieur Laurent HENIN (applaudissements)

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Il a des supports supporters. [rires] Il a des supporters mais il va bosser déjà ce weekend.

5ème adjointe : Madame Alexia BOTREL (applaudissements)

6ème adjoint : Monsieur Jean-Philippe ASTRUC (applaudissements)

7ème adjointe : Madame Angeline DUTHILLEUX (applaudissements)

8ème adjoint : Monsieur Arnaud CAVANNA (applaudissements)

9ème adjointe : Madame Sandrine BLAYAC-LAUNAY (applaudissements)

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Nous poursuivons avec le la 4^e délibération qui est la lecture et la remise d'une copie de la charte de l' élu local. Charte qui va vous être remise.

4. LECTURE ET REMISE D'UNE COPIE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL AINSI QUE DU CHAPITRE III « CONDITIONS D'EXERCICE DES MANDATS MUNICIPAUX » DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES :

Rapporteur : PM.CHAZOT

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Donc je vais rappeler très brièvement quelques points de cette charte qui comporte 14 points. Je vais donner uniquement les principaux. Dans l'exercice de son mandat, l'élu s'engage à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité ainsi que les lois et les symboles de la République. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité. Dans le dans ce cadre, il poursuit le seul intérêt général à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement et de tout autre intérêt particulier. L'élu local veille à prévenir ou faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêt réprimé par la loi lorsque ses intérêts personnels... Un peu de silence s'il vous plaît... lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre.

L'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote. L'élu local s'engage à ne pas utiliser à d'autres fins les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel. Je vous laisserai prendre connaissance de du reste des points qui sont mineurs sur cette charte mais pour autant pour laquelle vous êtes soumis. Nous allons procéder à cette lecture et vu qu'elle a été remise, ce point est terminé pour cette délibération-là.

Nous pouvons passer à euh la délégation d'attribution au titre de l'article 2122-22 du CGCT.

5. DELEGATIONS D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU TITRE DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CGCT :

Rapporteur : PM.CHAZOT

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : L'article précité permet de donner délégation au maire en 31 matières mais 29 matières concernant la commune, l'ordre des matières déléguées reste inchangé. La note de synthèse qui vous les présente, précise les périmètres et les limites déterminées pour cette délégation dont vous avez eu connaissance avec la convocation en annexe. Il est donc proposé aux membres de ce conseil municipal de décider l'application de l'article 2122-22 du CGCT dans les conditions énumérées et de donner mandat aux maires dans les matières aux conditions ci-dessus énumérées et au cas d'empêchement ou d'absence de la première adjointe en cas d'empêchement ou d'absence aussi du deuxième adjoint. Nous allons donc procéder au vote.

Madame Véronique DELORT : Excusez.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Oui, je vous en prie.

Madame Véronique DELORT : J'aimerais commenter si c'est possible.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Je vous en prie.

Madame Véronique DELORT : OK. Alors bon, tout à l'heure, je vous ai parlé du fait que nous allons essayer de coopérer et j'espère que vous ne m'en voudrez pas parce que je vais vous faire une une critique, une critique constructive de cet article. Donc en fait historiquement nous l'avions, nous avons déjà voté contre pour la séance du 10 juillet 2020. Nous avons aussi voté contre à la séance du 24 juillet 2024. Et donc tel qu'il est, malheureusement nous serions amenés à voter contre. Nous aimerions avoir des amendements. Nous comprenons tout à fait que il y a beaucoup trop de d'activités à gérer avec un seul conseil municipal. ça ferait

des des réunions qui dureraient 2 jours. Bon, donc il faut évidemment le donc nous comprenons tout à fait qu'il faut le restreindre. Toutefois, nous trouvons que euh il y a peut-être trop de délégations qui sont données au maire mais le maire a un peu trop de pouvoir et donc je peux vous citer différents points sur lesquels nous aimerions avoir un amendement. Donc par exemple pour la délégation numéro 2, les tarifs euh en fait le maire a la délégation qui lui permet de fixer lui-même la tarification du stationnement. Et vous savez que cette gestion des tarifs, c'est un point de discorde auprès des habitants et spécialement les les Carnonnais. Donc peut-être que ce serait peut-être mieux si c'était remonté au niveau du conseil municipal de manière à ce qu'il y ait plus de visibilité, de transparence. Ça c'est un point euh pour les emprunts. En fait euh le le texte initial a été modifié et maintenant c'était euh il y a énormément de euh le le excusez-moi le le maire a beaucoup de facilité pour faire un peu tout indépendamment du conseil municipal. Ça revient un peu à un transfert de compétences plutôt qu'une délégation. Donc nous aimerions que ce soit un peu plus encadré. Pour les marchés, il y a une phrase qui a été rajoutée cette fois-ci, donc qui n'était pas dans les séances du 10 juillet 2020 et du 24 juillet 2024, c'est monsieur le maire sera habilité à fixer la liste des candidats admis à concourir dans les procédures de concours. Donc nous aimerions savoir pourquoi cette phrase a été rajoutée. Nous supposons que c'est toujours conformément à la vie du jury et dans le respect des dispositions du code de la commande publique, mais nous ne comprenons pas pourquoi ça a été émis en avant. Sinon, pour les préemptions, euh donc la préemption euh le plafond de préemption euh en 2024 avait été supprimé pour une zone. C'est donc il y avait une une préemption renforcée euh pour le le document que vous nous avez fourni sur le voilà la carte. Et bon, vous aviez d'ailleurs voté contre à l'époque et nous aimions savoir euh pourquoi vous maintenez ce cette zone puisque elle avait été installée instaurée par le premier le précédent mandat et nous sommes tous d'accord.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : il y a beaucoup de remarques, je vais essayer de les prendre dans l'ordre ou dans le désordre. Je peut-être commencer par la par la dernière. Oui, vous avez tout à fait raison sur la zone de préemption. Je me suis largement exprimé sur ces sur ces six dernières années. Donc effectivement, les sujets vont être à revoir et on les reverra ensemble. Ça c'est le premier point. Ensuite, concernant la question des tarifications des parkings de Carnon, vous me donnez euh l'occasion d'y répondre directement, je voulais l'annoncer tout à l'heure, mais merci de poser la question maintenant. Effectivement, ça fait partie des priorités. Vous savez qu'aujourd'hui ici, nous sommes dans un conseil d'installation avec un certain nombre de modalités d'installation. Dès lundi, je réunirai les services pour justement évaluer cette question concernant la gestion des parkings puisque vous n'êtes pas sans savoir qu'au premier avril, il est censé avoir quelque chose qui s'applique. C'est précisément pour ces raisons que nous avons souhaité mettre dans cette installation les pouvoirs les plus étendus pour pouvoir agir rapidement au pour répondre aux attentes de nos concitoyens. Mais je vous le dis et je vous l'annonce ici ce soir. Dès la semaine prochaine, je réunirai l'ensemble des services pour voir ce que nous sommes en mesure de mettre en place d'un point de vue budgétaire et technique immédiatement. Les annonces seront faites dès vendredi prochain. J'ai souhaité qu'elles se fassent à Carnon pour un sujet de Carnon. Et bien évidemment dans cet intervalle, si vous le souhaitez, je serai à votre disposition pour que nous puissions en débattre. Monsieur laissez terminer après pour la délibération en elle-même, c'est pour pouvoir fonctionner rapidement mais on pourra se revoir dans la semaine sur l'ensemble des points que vous avez évoqués pour être plus en détail, éclairer toutes les questions que vous avez et voir les possibilités d'amendement si nécessité si nécessité il y en a.

Madame Véronique DELORT : Ah OK, ce serait possible d'amender !

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : on le verra ensemble.

Madame Véronique DELORT : OK, je vous remercie. Je vous laisse les autres je ne les aborde pas.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Monsieur PARMENTIER

Monsieur Gilles PARMENTIER : très court parce que je j'approuve ce que ce qu'a dit Madame DELORT sur il y a des points moi je trouve que on on délègue beaucoup de trop pouvoir au maire mais c'est une remarque que j'avais fait il y a 6 ans lors du conseil lors du conseil municipal du précédent mandat donc même position même vote je voterai contre cette délibération

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : c'est noté

Madame Cécile BARRAL : Monsieur le maire ?

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : oui

Madame Cécile BARRAL : je me, je rejoins leur remarquement stationnement payant le secteur de renouvellement euh urbain sur la les conventions de préemption. J'espère que c'est pas parce que vous avez la délégation de signature que vous n'allez pas nous tenir au courant. Vous imaginez bien qu'on a besoin d'informer les citoyens, on a besoin d'en parler. Donc, je suis vigilante là-dessus. Euh effectivement aussi ce qu'a souligné Madame DELORT sur les concours, ça ça a été ajouté par rapport aux précédentes aux précédentes dispositions qu'avait que qu'avait Yvon BOURREL. Euh et euh et enfin, je c'est ce qui va expliquer notre vote contre aussi parce que effectivement plus vous avez de délégation, moins il y a de débat démocratique.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Je comprends ce vote. Moi je vous ai fait une une réponse. Ma porte de maire reste ouverte. Nous pouvons en discuter. Nous procédons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? La délibération est adoptée.

La délibération est adoptée à 24 voix pour, 9 contre (P.JEANJEAN – L.COURDY – E.VALAT – C.BARRAL – S.FELICI LEMESSAGER – L.DUMONCEAUD – V.ROBIN – G.PARMENTIER – V.DELORT) et 0 abstention.

6. INDEMNITES DES ELUS:

Rapporteur : PM. CHAZOT

A/INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : 6e délibération indemnité de fonction des élus. Les fonctions de maire, adjoints et conseillers municipaux sont exercées à titre gr. Toutefois, le législateur a prévu le versement d'indemnité de fonction destiné à compenser les suggestions et responsabilités le temps consacré à l'exercice effectif du mandat. La loi encadre strictement ces indemnités. Elles sont fixées en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique. Elles sont euh plafonnées en fonction des strates démographiques de la commune et leur montant global doit respecter une enveloppe indemnitaire maximale calculée sur la base de l'indemnité du maire et du nombre de théoriques d'adjoints. Il est rappelé que le versement des indemnités pour les adjoints en cas échéant des conseillers municipaux délégués est subordonné à l'exercice de leur fonction matérialisé par un arrêté délégué. Il est donc proposé au conseil municipal que le montant des indemnités que vous avez eu en annexe euh des adjoints et des conseillers dans la limite de l'enveloppe à compter du 27 mars 2026 que les indemnités en fonction sont automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point et les dépenses correspondantes sont inscrites à la commune. La majoration des indemnités des élus puisque vous n'êtes pas sans savoir que nous sommes une un chef-lieu de canton ainsi que d'une station balnéaire. Donc nous allons commencer peut-être par voter la première partie de la délibération A sur l'indemnité.

Monsieur Gilles PARMENTIER : Intervention ?

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Oui, vous êtes déjà exprimé sur ce sujet Monsieur PARMENTIER.

Monsieur Gilles PARMENTIER : Oui, mais il y a une chose que vous avez parlé, c'est de combien est votre augmentation que vous avez décidé ainsi que vos adjoints alors que vous aviez voté contre celle d'Yvon BOURREL en juin 2025.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Je pense que Monsieur PARMENTIER, vous l'avez déjà dit une fois, je pense que tout le monde a compris. C'est pas la peine de réitérer. Il n'y a pas eu d'augmentation. Ne faites pas croire qu'il y a des augmentations. Je viens de le dire à l'instant. Il s'agit des majorations sur la partie de lieu de Canton et sur la question des stations balnéaires. Ensuite, vous le savez pertinemment, ce s'en font partie des délibérations qui concernent l'installation. Donc ces éléments, vous les avez en annexe. Donc si vous n'avez pas d'autres questions,

Monsieur Gilles PARMENTIER : Non non mais attendez, vous pouvez pas vous pouvez pas vous sortir d'une pirouette comme ça. Euh on passe. C'est simple hein.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Monsieur, Monsieur PARMENTIER, vous êtes déjà exprimé sur le sujet. Vous vous êtes déjà exprimé sur le sujet. Vous êtes déjà exprimé.

Monsieur Gilles PARMENTIER : Le taux était de 60. Mais attendez, le taux était de 62,6. Vous montez le taux à 65.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Monsieur PARMENTIER, vous êtes déjà exprimé sur le sujet. Je vous appelle au calme. Donc nous nous allons procéder aux autres interventions. Madame BARRAL.

Madame Cécile BARRAL : Oui, monsieur le maire. Effectivement, on est sur une sans installation. La première délibération au-delà des signatures, ce qui est tout à fait logique. La deuxième, c'est vos indemnités. Pour quelqu'un qui ne voulait pas vivre de la politique, désormais, c'est le contraire de tout ce que vous avez promis. Ensuite, Ensuite,

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : s'il vous plaît, s'il vous plaît, s'il vous plaît.

Madame Cécile BARRAL : Je vais juste donner un chiffre pour la population. Je vais juste donner un chiffre. Vous avez voté contre le dernier budget qui a été voté par la précédente municipalité. Vous avez voté contre l'ensemble des délibérations sur les indemnités à tous les mandats, à chaque fois qu'Yvon BOURREL a présenté le tableau des indemnités. Et aujourd'hui à l'échelle de votre mandat, je parle pas de la majoration, je parle de l'augmentation que vous faites. Je parle pas de la majoration du chef lieu de canton ni de station de tourisme. Aujourd'hui, l'augmentation que vous votez aujourd'hui, elle va représenter 745 332 €. Voilà, c'est tout. Donc c'est ça en plus dans le fonctionnement. Donc il va falloir aller chercher ça comme économie. Voilà.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Je trouve regrettable Madame BARRAL que vous rentriez dans des des polémiques de communication. Vous savez pertinemment que ces indemnités font partie des décisions.

Madame Cécile BARRAL : Bien sûr, mais vous auriez pu le faire au deuxième, au deuxième conseil, celui que vous allez faire dans 10 jours juste par éthique pour par rapport à la population. Voilà.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Madame Madame BARRAL, vous je travaille en toute transparence, je ne cache rien aux électeurs. L'assemblée ici, oui, j'aurais pu effectivement le faire, je ne l'ai pas fait, je l'assume parfaitement. Les choses sont faites en toute transparence. Ce que vous êtes en train de reprocher, c'est de le décaler de 15 jours 3 semaines et de masquer la réalité.

Madame Cécile BARRAL : Non, juste le symbole. Juste le symbole. Et et enfin, je vous invite à je vous invite à à nous sortir du coup à la prochaine prochain conseil municipal le dernier tableau des indemnités qui ont été votées par les élus puisque effectivement pour vous il s'agit bien de 200 € plus par mois et pour les adjointes d'environ 145. Voilà.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Madame BARRAL, vous nous avez habitué à mieux.

Madame Cécile BARRAL : Et comptez sur moi.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Nous allons procéder au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? 8 contre, une abstention qui est pour ? La délibération est adoptée.

La délibération est adoptée à 24 voix pour, 8 contre (P.JEANJEAN – L.COURDY – E.VALAT – C.BARRAL – S.FELICI LEMESSAGER – L.DUMONCEAUD – V.ROBIN – G.PARMENTIER) et 1 abstention (V.DELORT)

B/MAJORATION DES INDEMNITES DES ELUS

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Ensuite sur les majorations dont nous venons justement de parler, le résultat de l'application de l'article 213-22 du code général des collectivités, le maire et les élus titulaires d'une délégation. Conformément aux dispositions, il est proposé d'appliquer la majoration des communes sièges des bureaux centralisateurs du canton au titre des communes classées station touristiques et balnéaires. Il est donc proposé aux membres du conseil cette proposition et son contenu, compte tenu que la commune est siège du bureau de centralisateur du canton compte tenu que la commune est classée station touristique et que les dépenses correspondantes sont prélevées sur le budget de la commune. Vous ayant déjà...Non, Monsieur PARMENTIER, vous êtes déjà exprimé sur ce sujet.

Monsieur Gilles PARMENTIER : Monsieur BOURREL me laisser parler.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Si vous voulez, on l'appelle pour qu'il vous fasse la classe, mais il vous a il vous a jamais laissé.

Monsieur Gilles PARMENTIER : Je voulais je voulais faire une explication monsieur le maire, je voulais faire une rapide explication de vote. J'ai voté contre les indemnités parce que effectivement vous les augmentez alors que pour moi il n'y a pas lieu de les augmenter. Par contre les majorations, je vais voter pour parce que c'est normal. Voilà, ce qui est normal, je vote pour. Ce qui est pas normal, je vote contre.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Merci Monsieur PARMENTIER. Nous allons procéder au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? La délibération est adoptée à l'unanimité.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Avant de terminer ce conseil municipal et de passer à l'étage où Monsieur BOURREL dira quelques mots et que nous ferons une passation de pouvoir à ce moment-là avec lui et un moment de convivialité ouvert à l'ensemble des habitants de la commune et juste avant le lancement de la tempore. Je vais réitérer ce que j'ai dit à Madame DELORT tout à l'heure. Dès la semaine prochaine, nous allons travailler pour Carnon sur le sujet des parkings. Les annonces seront faites en fin de semaine. Si vous le souhaitez, l'ensemble des des minorités peut me contacter pour voir ces modalités qui seront mises en place. Nous allons lancer le comité économique et citoyen. Il y a une urgence effectivement à traiter la question du parking. Donc rien ne se passera au niveau des parkings jusqu'à l'annonce qui sera faite vendredi prochain. Et concernant les questions d'urbanisme, il ne faut pas les traiter à la légère. Vous évoquiez tout à l'heure les questions de préemption. Je me suis suffisamment exprimé sur le sujet pendant 6 ans. Donc évidemment, on va reprendre l'intégralité du PADD pour réviser le PLU. Ce travail, nous le ferons ensemble et j'espère que nous le ferons loin des polémiques, loin de la communication avec un travail de terrain. Je vous remercie. (applaudissements). Je vous invite à passer à l'étage.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 H 50

La secrétaire de séance,
Angeline DUTHILLEUX



LE MAIRE
Pierre-Martin CHAZOT

